Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260831-2026_88-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 août à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Pierre Lehérissé, Cécile Perrot, Catherine Gautier, Laurent Juin, Aurélie Poiteaux-Bethembos, Carole Truet, Christophe Juin, Paul Perrin Sarzier, Graziella Maucorps, Mathieu Vergnaux, Julien Lemarié, Maxime Gautier.
Absents Excusés : Isabelle Lévêque pouvoir à Carole Truet.
Absents :

Nombre de Conseillers	En exercice 15	Présents 14	Votants 15 (dont 1 pouvoir)
Date de convocation	24 août 2026		
Date d'Affichage	24 août 2026		
Secrétaire de Séance	Laurent Juin		

Délibération n° 2026-88
Nature de l'Acte 7.1 Décisions Budgétaires

ASSOCIATION BOUGE TON COQ
CONVENTION TRIPARTITE DISPOSITIF « CLAP'THÉÂTRE »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet « Clap'Théâtre », porté par l'association nationale Bouge ton CoQ, qui œuvre en faveur du développement et de la dynamisation des territoires ruraux.

Le dispositif « Clap'Théâtre » a pour objectif de favoriser l'accès à la culture en milieu rural et de contribuer à l'animation des communes durant la période hivernale. Il propose la diffusion, sur grand écran et au cœur des salles des fêtes, d'une programmation théâtrale composée de cinq représentations, à raison d'une projection par mois, de novembre à mars.

La candidature de la Commune ayant été retenue par l'association Bouge ton CoQ, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention tripartite à intervenir entre Bouge ton CoQ, l'association communale Scène ta Graine et la Commune, définissant les engagements respectifs de chacune des parties.

Dans le cadre de ce dispositif, la Commune s'engage notamment à mettre gratuitement à disposition la salle des fêtes pour les cinq dates de projection prévues au titre de la programmation.

En contrepartie de la mise à disposition du kit de projection, des droits de diffusion des œuvres ainsi que de l'accompagnement logistique assuré par l'association Bouge ton CoQ, la Commune versera à cette dernière une participation financière forfaitaire annuelle de 600 E.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
CONSIDÉRANT l'intérêt de favoriser l'accès à la culture en milieu rural et de proposer aux habitants une offre culturelle de proximité,
CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de dynamiser la vie locale et de renforcer l'animation du territoire durant la période hivernale,
CONSIDÉRANT que le dispositif « Clap'Théâtre » permet de proposer une programmation théâtrale accessible au plus grand nombre au sein de la salle des fêtes,

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260831-2026_88-DE

CONSIDÉRANT la nécessité de formaliser les engagements réciproques des parties par la conclusion d'une convention tripartite,

DÉCIDE :
* **d'approuver** les termes de la convention tripartite à intervenir entre l'association nationale Bouge ton CoQ, l'association communale Scène ta Graine et la Commune, dans le cadre du dispositif « Clap'Théâtre »,
* **d'autoriser** Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,
* **de mettre gratuitement à disposition** la salle des fêtes communale pour les cinq dates de projection prévues dans le cadre de la programmation, à raison d'une projection par mois de novembre à mars,
* **de verser** à l'association Bouge ton CoQ une participation financière forfaitaire annuelle de 600 E, correspondant à la mise à disposition du kit de projection, aux droits de diffusion des œuvres et à l'accompagnement logistique du dispositif.

Fait à Andouillé Neuville, le 10 septembre 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.